Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260522-DEL_2026_32-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER
Séance du **vendredi 22 mai 2026**
Convoquée le 18 mai 2026

Délibération n°2026 – 32 – Proposition pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le 22 Mai 2026, à 17h00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry LEDAGUENEL dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Présents :, BACHELOT Emilie, BALLAN Christophe, CAUCHOIS Emmanuel, CLAVEL Frédéric, DAVID Céline, DE NERCY Clément, GAULARD Frédérique, LEDAGUENEL Thierry, MAIGNANT Géraldine, MAZE Didier, MEHEUT Bertrand, PECH Ingrid, PERSECHINO Jacqueline, VALLERY-MASSON Corinne, VILLAC Michel.

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline PERSECHINO

Didier MAZE, Premier adjoint expose :

Selon le 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.
Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Dans les communes de moins de 2000 habitants, cette commission est composée :
- du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune, elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée sur délibération du Conseil Municipal. Cette liste est réalisée en nombre double du nombre de commissaires titulaires et suppléants prévues.

Ainsi, les personnes contribuables ci-dessous sont proposées par le Maire en qualité de commissaires de la CCID :

Commissaires titulaires	**Commissaires suppléants**
1- Florence BERTOLOTTI,	1- Emmanuel CAUCHOIS,
2- Jean-Claude CALMAY.	2- Marc HUDELIST,
3- Brigitte CHAUVEAU,	3- Corinne TUCOULAT,
4- Jean-Christian DURETZ,	4- Jacques ROUX,
5- Roselyne GOUPY,	5- Corinne VALLERY-MASSON,
6- Didier MAZE.	6- Michel VILLAC.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260522-DEL_2026_32-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

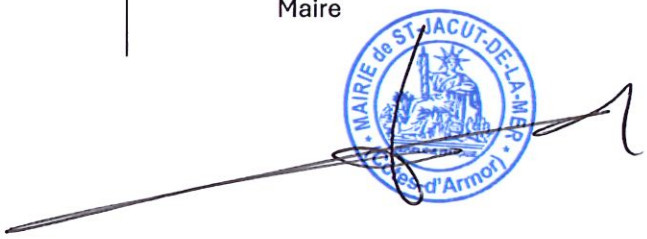
- **PROPOSE** en qualité de commissaires de la Commune à la CCID les contribuables désignés ci-dessus pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

ABSTENTION :
POUR : UNANIMITE
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 22 mai 2026

Le secrétaire de séance

Thierry LEDAGUENEL
Maire



Jacqueline PERSECHINO
2eme adjointe

